

Besoin d'aide juridique

Par **Choukette**, le 13/11/2008 à 22:54

Bonsoir,

Je vous écris parce que j'ai un problème et je ne sais pas vers qui je pourrai me tourner. En 2003 j'ai été opérée au genou parce que le chirurgien avait jugé que c'était assez grave et il fallait le faire rapidement.

Cependant à l'époque je n'avais pas de sécurité sociale car je viens de Pologne et donc même si j'allais à l'école je pouvais résider en France mais ma mère n'avait pas de carte de séjour ni de permis de travail.

Après mon opération bien évidemment il y avait des frais à payer c'était aux environ de 900euros, ma mère est allée voir l'assistante sociale à l'hôpital et celle-ci lui avait dit que tout serait annulé, qu'elle n'aurait rien à payer car elle avait effectué des démarches: pendant un an ma mère payait tous les mois 20 euros puis au bout d'un an sans aucun motif tout a été interrompu. A la suite de cela on avait pensé que grâce à l'assistante et ses démarches vraisemblablement tout a été annulé MAIS, 5 ans après au mois d'octobre j'ai reçu une lettre me disant que je devais payer 2300 euros pour régler mes frais de l'hospitalisation de 2003, de plus je dois payer immédiatement car c'est le dernier rappel (alors qu'avant durant les 5 dernières années je n'avais reçu aucun lettre) avant la saisie des biens.

Ma mère a déjà appelé une assistante mais celle-ci a refusé de l'aider car la somme est trop importante, en effet il ne s'agit pas de payer cette somme à notre place mais de trouver un compris car il est impossible que ma mère puisse tout payer d'un coup. Puis comme à l'époque c'était 900 euro je ne comprends pas pourquoi ça a presque triplé.

Pourriez vous m'aider?

peut-être à rédiger une lettre pour expliquer ou je ne sais pas parce que après 5 ans ...

Merci Beaucoup

Par **Camille**, le 14/11/2008 à 07:51

Bonjour,

Lettre émise par qui, exactement ?

Accessoirement, avez-vous encore les courriers de l'époque, en 2005, qui faisaient état de ces frais de 900 euros ? Paiements mensuels de 20€ sur la base de documents encore en main ?

Par **Ishou**, le **14/11/2008** à **13:12**

[quote="Choukette":2313bo56]Bonsoir, Puis comme à l'époque c'était 900 euro je ne comprends pas pourquoi ça a presque triplé.[/quote:2313bo56]

Ca, c'est surement parce que la somme a été majorée, depuis le temps